

Sur info .



PREFET DU TARN

SOUS-PREFECTURE DE CASTRES

Castres, le 8 septembre 2015

Pôle des collectivités et du

développement des territoires

Bureau du développement territorial

Affaire suivie par : D. Bosc

Tél : 05 63 45 61 34

Fax : 05 63 72 34 24

Courriel : delphine.bosc@tarn.gouv.fr

Monsieur le président,

J'ai été chargé de donner suite à votre correspondance du 29 juillet 2015, par laquelle vous avez appelé l'attention du préfet du Tarn sur l'élevage de canards exploité par l'EARL NICO élevage à Cuq Toulza.

Je vous informe que cet établissement a fait l'objet d'une inspection le 27 août 2015 par le service de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) chargé du suivi des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

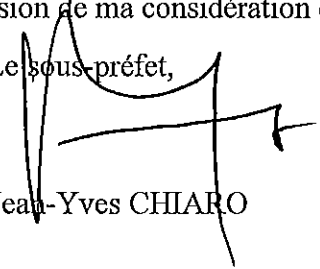
Il ressort de cette visite que l'élevage fonctionne en conformité avec les règles d'exploitation auxquelles il est soumis en matière administrative et notamment en ce qui concerne son intégration paysagère, la gestion des déchets ainsi que du lisier.

Le service a noté que quelques travaux de finition restent à réaliser, notamment la pose du grillage fermant la fosse, qui interviendra dès la livraison de deux portails. Les travaux sont signalés par un panneau «chantier interdit au public» et l'exploitant a été invité à sécuriser la fosse à lisier avec une rubalise.

La visite a donc permis de relever que les conditions d'exploitation sont conformes à la législation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-préfet,



Jean-Yves CHIARO

M. André GONN

Président de l'association de défense
de l'environnement et des intérêts des
habitants du canton de Cuq Toulza

Rogistan

81 470 Cuq Toulza

Lettre transmise pour information à monsieur le maire de Cuq Toulza